



Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 2 avril 2024.
L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 20 heures, le Conseil Municipal
dument convoqué le 28 mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session
extraordinaire à la salle du conseil municipal de CERE-LA-RONDE sous la
Présidence de Monsieur RICOU Christian Maire

Etaient présents :

- Christian RICOU
- Patrick BACH
- Michel BONIGAL
- Ludovic HARDOUIN
- Laëtitia CARANO
- Charlotte PAULIN
- Pascal JOULLAN
- Nicolas CHEVRIER
- Guillaume PROREL
- Elodie JOUVEAU

Absent avec pouvoir :

- Bruno MONDOT avec pouvoir à Nicolas CHEVRIER

Patrick Bach a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 28 mars 2024

Mardi 2 avril à 20 heures

ORDRE DU JOUR :

1. Ecole
 1. Fermeture de la classe
 2. Loyer le petit hêtre
2. Finances
 1. Ouverture d'une ligne de trésorerie
 2. Demande d'emprunt
 3. Décision modificative pour inscrire l'emprunt
3. Questions diverses

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire ouvre la séance.

1. Ecole

1. Fermeture de la classe
2. Loyer le petit hêtre : Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer le loyer du petit hêtre pour l'année 2024 au même montant que celui de la ronde des enfants. Ce loyer est rétroactif au 4 septembre 2023 son montant est de 130.72€ par mois.

2. Finances

1. Demande d'emprunt

- a. En ce début d'année la commune manque de fonds pour honorer le paiement des situations notamment celles des travaux d'extension du groupe scolaire. Il est proposé au conseil municipal de faire une demande d'ouverture de ligne de trésorerie afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation.

La municipalité de Céré la Ronde pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ». La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite. La commune de Céré la Ronde a consulté divers organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 Euros sur un an. Une seule offre a été reçue Après analyse de cette offre.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par le crédit agricole sont les suivantes :

- Montant : 300 000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : Euribor 3 mois 3.921% + 1,07 %
- Frais de dossier 450 €

Les tirages seront effectués à l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur. Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès du crédit agricole d'un montant maximum de 300 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus.

Autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions

prévues par ledit contrat





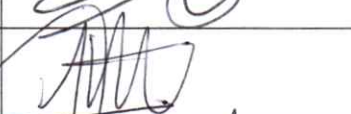
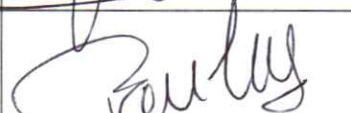
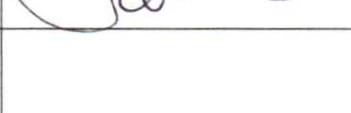
Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à contracter l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

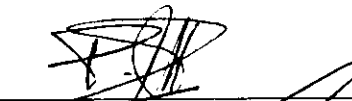
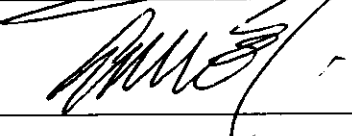
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

- b. Afin de couvrir les travaux de l'école il est proposé au conseil municipal de faire une demande d'emprunt de 700 000€.
- c. Décision modificative : Inscription de l'emprunt au BP 2024

9. QUESTION DIVERSES

La séance est levée à 23h45

Fonction	Nom et prénom	Signature
Maire	RICOU Christian	
1er Adjoint	BACH Patrick	
2ème Adjoint	BONIGAL Michel	
3ème Adjoint	HARDOUIN Ludovic	
1ère conseillère	CARANO Laetitia	
2ème conseillère	JOUVEAU Elodie	
3ème conseillère	PAULIN Charlotte	
4ème conseiller	MONDOT Bruno	

5ème conseiller	JOULLAN Pascal	
6ème conseiller	PROREL Guillaume	
7ème conseiller	CHEVRIER Nicolas	